

ployés et des gardiens portent des vêtements épais et lourds, bons pour l'hiver, et qui doivent leur infliger une véritable torture, car la chaleur est intense. Je prierais le ministre de voir à vêtir plus convenablement le personnel, et je souhate le jour où nous pourrions ici même enlever nos vestons les jours de grande chaleur.

M. BLACKMORE: Le ministre songe-t-il réellement à réprimer les abus qu'ont mentionnés plusieurs honorables députés et permettra-t-il aux propriétaires de camions qui n'ont pas d'autres moyens de transport de les utiliser le dimanche? Devant les abus qu'on lui signale, le ministre ne devrait pas se contenter de dire: "La question relève du régisseur du pétrole, qui a jugé nécessaire de prendre telle ou telle mesure." Je ne puis croire qu'il ait jugé nécessaire de procéder ainsi. Pourquoi serait-il nécessaire de tolérer dans tout le pays quelque chose d'injuste, pour peu qu'on y prête attention? Les abus qu'ont signalés l'honorable député de Cap-Breton-Sud et d'autres honorables députés sont si flagrants, qu'on devrait y voir. Ils ne sont certes pas nécessaires. Il n'est certainement pas nécessaire d'imposer ces restrictions au pauvre cultivateur de la vallée de la rivière Rouge, qui ne possède qu'une vieille bagnole convertie en camion, son seul moyen de transport pour aller à l'église ou ailleurs le dimanche, quand on permet à d'autres de posséder deux automobiles. L'injustice me semble si pénible qu'elle est presque révoltante.

J'ai eu à m'occuper d'une couple d'autres cas relevant du régisseur du pétrole ou de ce'ui du combustible qui me semblent aussi fort injustes. Je me suis demandé si le Parlement exerce un contrôle sur ces régisseurs. Est-ce un usage reconnu qu'une fois qu'un homme devient régisseur, il n'a plus de comptes à rendre à la Chambre et que le ministre, dont il est l'un des fonctionnaires, n'est plus responsable des actes de cet homme? S'il en est ainsi, reconnaissons que le gouvernement responsable a cessé d'exister au pays. Si la chose est nécessaire, fort bien, mais je ne crois pas qu'elle le soit vraiment. Je m'attendais à ce que le ministre indiquerait son intention d'exercer une certaine pression, pour se rendre à la demande des honorables députés, et de ne pas se borner à des paroles. Je me rappelle l'époque où le ministre avait proposé l'établissement d'un impôt de 3c. sur l'essence utilisée par les cultivateurs. Un grand nombre de députés se sont agités pendant longtemps, au point qu'ils avaient l'impression de faire vraiment de l'obstruction, pour obtenir l'abrogation de cette taxe condamnable, mais le ministre n'a pas bougé et

a laissé imposer et maintenir au pays une des taxes les plus inéquitables qu'on puisse imaginer. Si nous n'avons aucun recours, à quoi sert notre présence ici et à quoi bon parler?

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier (Hull).

L'hon. M. ILSLEY propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1943, la somme de \$19,952,242.11 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

La motion est adoptée.

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. ILSLEY demande à déposer le bill n° 98 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1943.

La motion est adoptée, le bill est lu pour les 1re et 2e fois, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier (Hull).

(Les articles 1 à 4 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'annexe.

L'hon. M. STIRLING: J'imagine que, sous tous rapports, le bill est rédigé de la façon coutumière?

L'hon. M. ILSLEY: Parfaitement.

(L'annexe est adoptée.)

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

LOI SUR LA MOBILISATION DES RESOURCES NATIONALES

AMENDEMENT TENDANT À ABROGER L'ARTICLE 3 COMPORTANT LIMITATION RELATIVE AU SERVICE OUTRE-MER.

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 11 juin, sur la motion du très honorable Mackenzie King proposant la 2e lecture du bill n° 80 qui tend à modifier la